



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

Préconisations pour la collecte des sargasses sur les sites de pontes des tortues marines

Les tortues marines

Les tortues marines présentes dans les Antilles françaises sont **gravement menacées**.

3 espèces fréquentent régulièrement les eaux martiniquaises pour s'alimenter et se reproduire et les plages (haut de plage + arrière plage) pour pondre :

La tortue imbriquée **CR***
Eretmochelys imbricata



La tortue verte **EN***
Chelonia mydas



La tortue luth **VU***
Dermochelys coriacea



* Liste rouge mondiale UICN
VU : vulnérable , EN : en danger, CR : en danger critique

Ces espèces sont **protégées** à l'échelle nationale par l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005 :

« I. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps :
- la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des tortues marines ;
- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des tortues marines. »

Extrait de l'article 3

Les échouages de sargasses

Les côtes caribéennes sont impactées depuis 2011 par des épisodes successifs d'échouages massifs d'algues brunes pélagiques.

3 morphotypes sont observés :

Sargassum natans I



Sargassum natans VIII



Sargassum fluitans III



L'accumulation des sargasses en milieu côtier et leur décomposition impactent de manière notable les espèces qui y vivent. Elle est parfois si importante qu'elle forme sur les plages un **obstacle infranchissable** pour les tortues marines. En conséquence, les tortues ne parviennent plus à accéder à la plage pour pondre et à l'inverse, les tortillons se retrouvent piégés dans les amas de sargasses et n'arrivent plus à atteindre la mer.

En plus de protéger la population vivant sur la frange littorale des dégagements de gaz toxiques, la **collecte** des sargasses échouées en grande quantité est donc essentielle pour préserver le bon état de santé de l'écosystème.

Toutefois, la collecte, notamment à l'aide d'engins mécaniques, et l'entreposage des sargasses en haut de plage peuvent détruire les nids de tortues.

Les bonnes pratiques de collecte

L'objectif de ce guide est d'établir des préconisations pour collecter les sargasses échouées afin de minimiser les impacts sur les tortues marines et plus globalement sur les plages et les espèces qu'elles abritent.

Les schémas suivants indiquent les bonnes pratiques à réaliser selon la quantité de sargasses échouées.



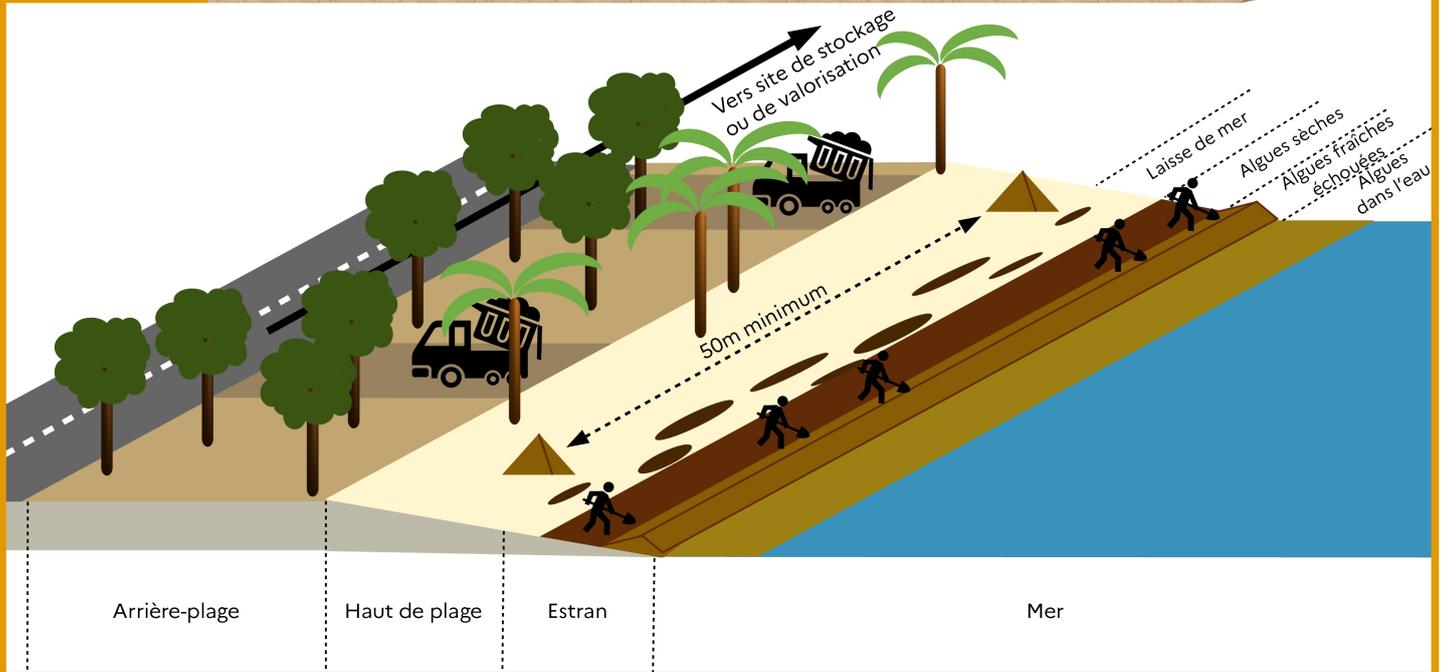
Les bonnes pratiques de collecte

Situation 2 : Échouage modéré de sargasses



Que faire ? COLLECTER DE FAÇON MANUELLE

Lorsqu'un échouage modéré de sargasses survient, il est recommandé de ramasser les algues dès que possible, afin d'éviter leur décomposition et la libération associée de gaz toxiques. Les algues fraîches sont ramassées de façon manuelle, à l'aide de fourches ou de râpeaux, afin d'éviter le tassement et le prélèvement de sable, l'écrasement de la végétation et des nids de tortues. Aucun engin ne doit circuler sur la plage. Toutefois, les camions-bennes peuvent accéder au site via des voies d'accès définies, les bennes étant positionnées toujours au même endroit. Les tas de sargasses, espacés de 50 m minimum et déposés le plus bas possible sur la plage, sont évacués en fin de journée vers un site de valorisation ou à défaut un site de stockage prévu à cet effet.



Situation 3 : Échouage majeur de sargasses



Que faire ? COLLECTER DE FAÇON MÉCANISÉE

La collecte mécanisée est prescrite dans le cas d'échouages massifs de sargasses. Les engins (tractopelles, ratisseurs...) atteignent la plage par des voies d'accès définies. Ils doivent rouler au plus près de l'eau pour éviter la tassement de la plage et la destruction des nids de tortues, et font demi-tour au niveau des voies d'accès. Les engins de faible poids sont privilégiés (gonflage moindre des pneus, jumelage des roues). Il est conseillé d'utiliser des engins munis d'une griffe, herse ou cribleuse afin de prélever le moins de sable possible (godets proscrits). Les sargasses sont entreposées dans des bennes, postées au niveau des voies d'accès (toujours à la même position). Les bennes sont évacuées en fin de journée et les sargasses acheminées vers un site de valorisation ou à défaut un site de stockage prévu à cet effet.

